

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Deux Avril Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Julie AUBRY, Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, Freddy SOURISSEAU, Murielle BODINIER et Christophe GRANGE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud BOUYER est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à André-Jean VIEAU et Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET,

Objet de la délibération

Convocation le 27 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 17
Publié le 8 avril 2025

2025-008 FINANCES - EXERCICE 2025 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-20 ; L.2121-14 L.5212-1 à 5212-34 ;

VU le compte administratif pour 2024 soumis à l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2024, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'examen du compte administratif, il convient, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2024 ;

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT que le résultat est prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (résultat reporté et solde des restes à réaliser) ; le solde en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotation complémentaire d'investissement ;

CONSIDERANT que le résultat cumulé d'exploitation, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2024, est excédentaire de 410 227.10€ ;

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement et la gestion par activités ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Votants : 17
Abstentions : 0
Exprimés : 17
Pour : 17
Contre : 0

AFFECTE les résultats de l'exercice 2024, comme suit :

- Excédent de fonctionnement (report à nouveau créditeur, compte 002) : 349 319.51 €,
 - Déficit d'investissement (report à nouveau débiteur, compte 001) : 53 615.23 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068) : 60 907.59 €

PRECISE que le budget primitif pour 2025 procèdera à la reprise des résultats 2024 sur cette base.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

